



PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2025

Au 1^{er} janvier 2025, la communauté de communes des Coteaux Bellevue compte 21 819 habitants, répartis comme suit sur ses 7 communes :

- Castelmaurou : 4 597 habitants
- Labastide Saint Sernin : 1 994 habitants
- Montberon : 3 173 habitants
- Pechbonnieu : 4 884 habitants
- Rouffiac-Tolosan : 2 225 habitants
- Saint Geniès Bellevue : 2 552 habitants
- Saint Loup Cammas : 2 394 habitants

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCCB est soumise à la norme comptable M57.

Les orientations budgétaires ont été débattues et votées lors du conseil communautaire du 10 mars 2025.

Dans un contexte national et international où la tendance générale est à la désinflation, la loi de Finances 2025 est venue poser les principales mesures à caractère fiscal et financier à destination des collectivités territoriales :

- Un effort d'au moins 1,3 milliards d'euros pour les intercommunalités,
- Le nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO),
- Le gel des fractions de TVA affectées aux collectivités locales,
- DGF : un accroissement de la dotation de péréquation compensé par une diminution de la dotation de compensation des intercommunalités concernées,
- La réduction du fonds vert et de la DSIL,
- L'augmentation de la cotisation employeurs à la CNRACL : hausse de trois points par an pendant quatre ans, passant de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028.

1 - BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif est le reflet de la comptabilité tenue par l'ordonnateur au cours de l'exercice budgétaire écoulé. Il doit être en tous points conforme avec le compte de gestion tenu par le comptable public (Trésorier de Balma).

Ces documents font ressortir les résultats d'exécution qui seront reportés sur le budget 2025 :

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde 2024	Excédent ou déficit cumulé
Fonctionnement	13 215 518.39 €	13 838 801.89 €	+ 623 483.50 €	+ 623 483.50 €
Investissement	2 965 852.35 €	4 444 441.88 €	+ 1 478 589.53 €	+ 580 264.85 €
	+ Report déficit cumulé précédent		- 63 488.46 €	
	+ RAR 2024 :		- 834 839.22 €	

BUDGET PRIMITIF 2025

Affectation du résultat de fonctionnement :

Art. 1068 (report en investissement) : 599 601.50 €
Art. 002 (report en fonctionnement) : 23 882.00 €

Fixation du taux des taxes 2025 :

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 32.53 % :
taux correspondant au taux maximum de droit commun (32.42%) + 0.110 de réserve de taux faite en 2023
Taxe sur le foncier non bâti : 6.06 %
Taxe sur le foncier bâti : 0.00 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 12.50 %

Vote du budget primitif 2025 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	5 686 807.89 €	14 182 035.00 €
Recettes	5 686 807.89 €	14 182 035.00 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont découpées par chapitre, comme suit :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 2 098 500.00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel : 5 894 000.00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 361 910.00 €
- Chapitre 66 : Charges financières : 273 910.00 €
- Chapitre 68 : Dotat° aux provisions et dépréciat° : 500.00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits : 2 953 215.00 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections : 600 000.00 €
- Pour un total de : 14 182 035.00 €

Les recettes de fonctionnement sont découpées par chapitre, comme suit :

- Solde d'exécution de fonctionnement reporté : 23 882.00 €
- Chapitre 013 : Atténuation de charges : 350 000.00 €
- Chapitre 70 : Produits des services : 935 000.00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 3 971 928.00 €
- Chapitre 731 : Fiscalité locale : 6 061 739.00 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations : 2 759 486.00 €
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 50 000.00 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections : 30 000.00 €
- Pour un total de : 14 182 035.00 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont découpées par chapitre et opération, comme suit :

- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : 30 000.00 €
- Chapitre 16 : Remboursement du capital d'emprunts : 882 200.00 €
- Opération non affectée : 87 627.00 €
- Opération 11 : Gymnases : 40 500.00 €
- Opération 12 : Environnement : 836 500.00 €

- Opération13 : Crèches :	185 500.00 €
- Opération 14 : Local intercommunal :	9 000.00 €
- Opération 15 : Police :	56 000.00 €
- Opération 17 : Urbanisme :	3 000.00 €
- Opération 18 : Equipement sportif – Tennis couverts :	45 000.00 €
- Opération 19 : Voirie :	1 715 000.00 €
Auxquelles se rajoutent des restes à réaliser pour :	1 796 480.89 €
Pour un total de :	5 686 807.89 €

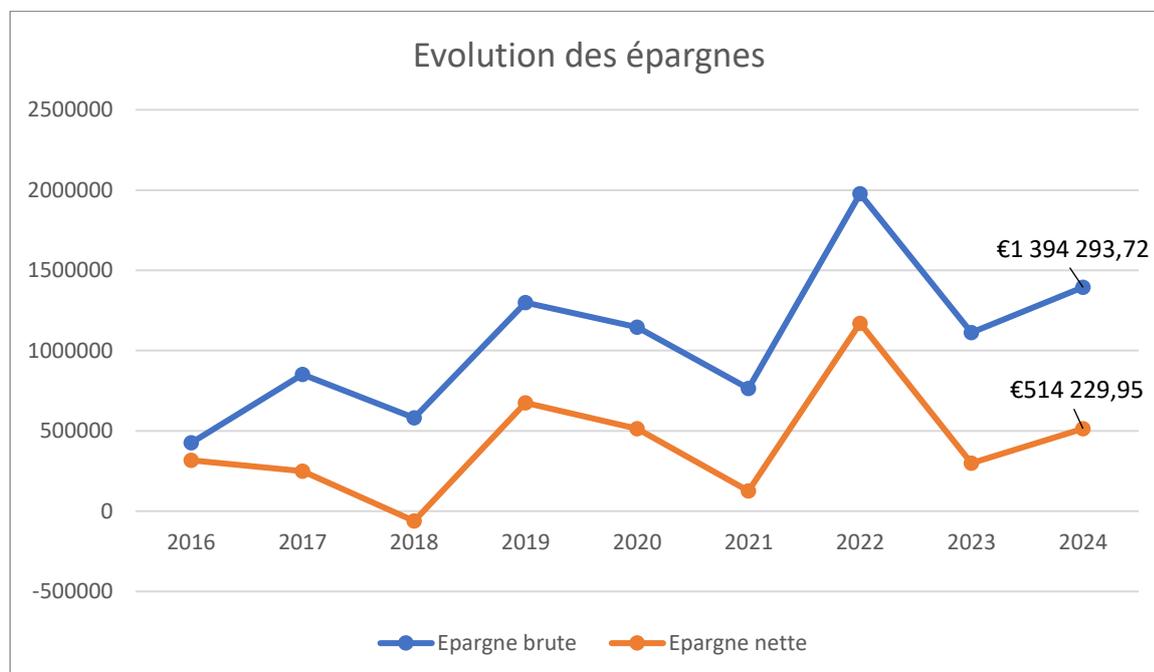
Les recettes d'investissement sont découpées par chapitre, comme suit :

- Solde d'exécution d'investissement reporté :	580 261.85 €
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	1 149 601.50 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement :	870 000.00 €
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	1 525 302.87 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections :	600 000.00 €
Auxquelles se rajoutent des restes à réaliser pour :	961 641.67 €
Pour un total de :	5 686 807.89 €

L'épargne :

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence : **l'épargne brute**. Cette dernière est la résultante d'un excédent dégagé en section de fonctionnement permettant d'alimenter le financement des investissements.

L'épargne nette résulte de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de l'emprunt. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.



Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Pour l'année 2024, ces deux indicateurs s'élèvent à :

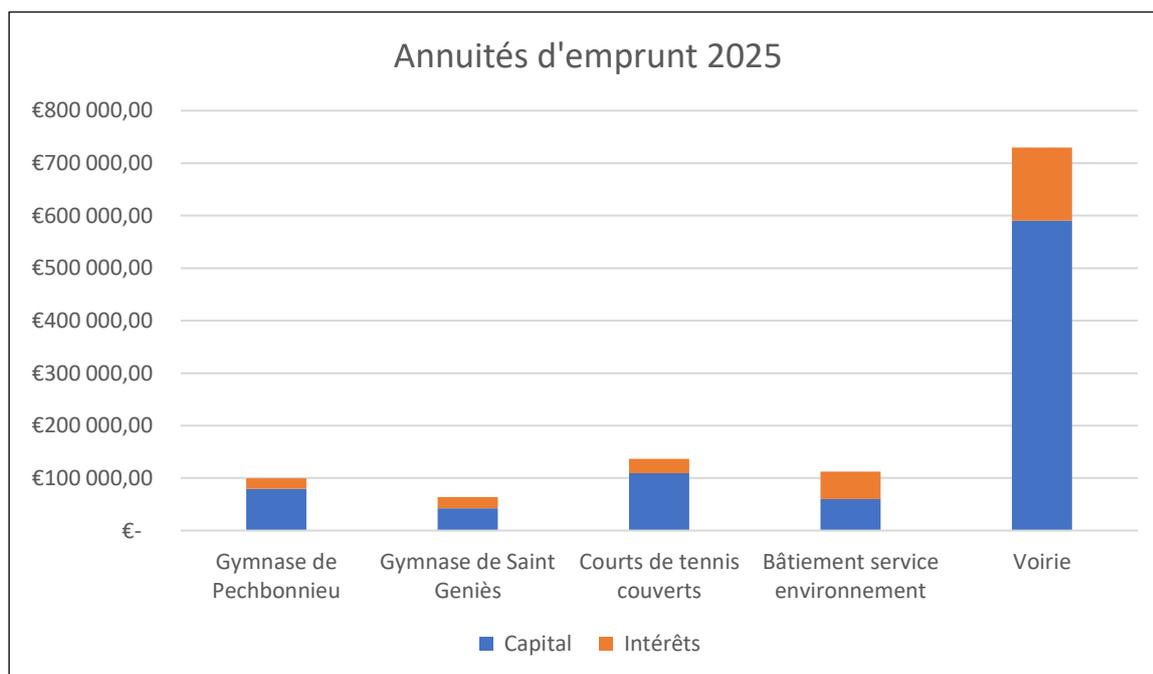
- **Epargne brute = 1 394 293.72 €**
- **Epargne nette = 514 229.95 €**

La dette :

Sur l'exercice 2025, la communauté de communes devra rembourser 1 142 560.16 € d'emprunts répartis sur 25 emprunts en tout : 882 168.28 € en capital et 260 391.88 € d'intérêts.

Ainsi, le capital restant dû fin 2025 s'élèvera à 10 919 284.19 €.

Projet financé	Etablissement prêteur	Durée	Date de fin	Montant de l'échéance annuelle
Gymnase de Pechbonnieu	Crédit Agricole	25 ans	2029	99 811.34 €
Gymnase de Saint Geniès	Crédit Agricole	20 ans	2030	63 692.33 €
Courts de tennis couverts	Caisse d'épargne	25 ans	2046	136 734.69 €
Bâtiment service Environnement	Caisse d'épargne	25 ans	2049	112 560.00 €
Voirie	Divers prêteurs	Entre 5 & 15 ans	2022 à 2036	729 761.79 €
TOTAL ANNUITES D'EMPRUNT 2025				1 142 560.16 €



Les charges de personnel :

La masse salariale de la CCCB devrait rester stable. En effet, il n'est prévu aucune nouvelle création de nouveau poste en 2025.

En 2024, les charges de personnel ont atteint 5 299 891.65 €, et ont représenté 40,10 % des dépenses globales de fonctionnement.

Pour 2025, les prévisions de dépenses de personnel se répartissent comme suit :

- Traitement indiciaire et rémunération principale : 3 300 000 €

